

AR Prefecture

013-241300375-20221215-DEL2022_2022-DE
Reçu le 16/12/2022



St Etienne du Grès, le 06 DECEMBRE 2022

MAIRIE DE SAINT-ETIENNE DU GRES
13103 SAINT-ETIENNE DU GRES

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Bruno Diaz, gérant du magasin PALLAS CUIR, spécialiste vêtements cuir, maroquinerie et chaussures situé au Carrefour de Laurade.

Conformément à la loi sur la fermeture obligatoire hebdomadaire, nous n'ouvrons pas le dimanche. Cependant, à l'occasion des fêtes de Noël et de la période des soldes et surtout après avoir consulté mes employés qui m'ont donné leur accord, je voudrais ouvrir exceptionnellement mon magasin en 2023 pour les dimanches suivants :

08.01.2023
15.01.2023
22.01.2023
29.01.2023
05.02.2023
12.02.2023
19.11.2023
26.11.2023
03.12.2023
10.12.2023
17.12.2023

Je me permets ainsi de vous envoyer le présent courrier afin de vous demander une dérogation ponctuelle d'ouverture pour les jours cités précédemment.

Vous remerciant par avance pour votre obligeance, je vous prie de croire, Monsieur, à sentiments respectueux et dévoués.

Le gérant, Bruno DIAZ

SARL PALLAS CUIR

CARREFOUR DE LAURADE – 13103 SAINT ETIENNE DU GRES – France

TEL : 04.90.49.04.19 – FAX : 04.90.49.09.15 www.pallascuir.com

RCS 88 B 168 TARASCON SIRET 348 110 792 00010 APE 524C

N° INTRACOMMUNAUTAIRE FR 27348110792